



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022
Délibération n°2022-10-004

OBJET : Décision modificative n°2 budget général communal

<p>Date de convocation : 19 octobre 2022</p> <p>En exercice : 15 membres Présent(s) : 12 Pouvoir(s) : 0 Absent(s) : 1</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25/10/2022</p> <p>Et son affichage</p> <p>Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)</p>	<p>Le 24 octobre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sans public, sous la présidence de Michel JASLEIRE</p> <p>Les membres présents en séance : Michel JASLEIRE – Bernadette FOREST – André TRUNEL – Sébastien REYNAUD – Christophe MEUNIER – Roger GRANDPIERRE – Julien DERORY – Sébastien MORLEVAT – Hélène BALLEREY – Charles DUTOIT – Carole MURE – Laurine SOLLE</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir : Le ou les membres absent(s) non excusé(s) : Le ou les membres excusés : – Stéphane MORLEVAT – Delphine IMBERT – Stéphane POYET</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY</p>
---	--

Il convient de procéder aux réajustements de certains comptes du budget général de la commune 2022 et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6541	Créance admission en non-valeur	7 000 €	
73123	Taxe additionnelle du droit de mutation		7 000 €
TOTAL :		7 000.00 €	7 000.00 €

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2131 (opération 23)	Bâtiments publics	1 200 €	
2131 (opération 26)	Bâtiments publics	1 400 €	
203 (opération 99)	Frais d'études	1 100 €	
10226	Taxe d'aménagement		3 700 €
TOTAL :		3 700.00 €	3 700.00 €

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** les décisions modificatives n°2 au budget 2022 indiquées ci-dessus.

Essertines-en-Châtelneuf, le 25 octobre 2022



Le Maire
Michel JASLEIRE

